



# Yves Détraigne

## Sénateur de la Marne



AVRIL 2014

Attribution arbitraire de nuances politiques

Parce que la méthode d'attribution de nuances politiques aux listes sans étiquette, par les services des préfectures, paraît aléatoire et discutable, Yves Détraigne a demandé au ministre de l'Intérieur de prendre des mesures afin de permettre, à l'avenir, aux candidats de présenter des listes avec la mention "sans étiquette" dans les communes de moins de 3 500 habitants sans que le ministère leur attribue une étiquette politique. En effet, alors qu'ils n'avaient fait mention d'aucune étiquette politique lors des dépôts de candidatures pour les élections municipales, de nombreux candidats ont découvert, par voie de presse ou lors des résultats sur le site du ministère de l'intérieur, que les services préfectoraux leur avaient attribué une nuance politique, les délais de recours étant forclos pour obtenir une rectification. Dans les communes rurales où ce sont généralement des listes uniques, pluralistes ou apolitiques, qui se présentent, les candidats ne souhaitent pas qu'une étiquette politique (dans laquelle ils ne se reconnaissent pas forcément) soit attribuée unilatéralement à leur liste.

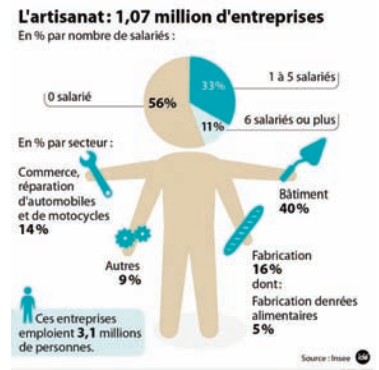
\*\*\*

Considérant que la proposition de loi tendant à permettre aux candidats de se présenter aux élections municipales avec la nuance "sans étiquette" dans les communes de moins de 3 500 habitants déposée par le sénateur Carle allait dans le bon sens, Yves Détraigne a décidé de la cosigner...



### Artisanat et économie de proximité

A Yves Détraigne qui avait soutenu auprès de lui la pétition "sauvons la proximité.com" des artisans et commerçants en faveur de la défense de l'économie de proximité, le ministre de l'économie vient de détailler les mesures prises en faveur de ce secteur d'activités et notamment le rôle important de soutien de BPI-France. Il est aussi question, dans cette réponse, du projet de loi relatif à l'artisanat, au commerce et aux TPE, en discussion au Parlement. Toutefois, si certaines de ses dispositions présentent des avancées, ce texte reste en deçà des réponses à apporter à ce secteur d'activités qui aurait mérité une baisse massive, directe et immédiate des charges, et des mesures beaucoup plus fortes pour mettre, par exemple, véritablement en œuvre le choc de simplification tant attendu par les professionnels.



### AVENIR DE L'AGRICULTURE

Considérant que ce texte n'était pas à la hauteur des enjeux que l'agriculture française se doit de relever, le sénateur Détraigne a choisi de s'abstenir sur le projet de loi d'avenir de l'agriculture. Comme l'a indiqué son collègue Henri Tandonnet, sénateur centriste du Lot-et-Garonne, le texte ne constitue, dans de nombreux domaines, qu'une sérieuse mise à jour et non une "loi d'avenir". Parmi les amendements qu'il avait cosignés, Yves Détraigne a eu notamment le plaisir de voir adopté à l'unanimité celui reconnaissant le vin et les terroirs viticoles comme faisant partie du patrimoine culturel, gastronomique et paysager de la France. Enfin, il a salué l'adoption d'un amendement de son collègue de la Somme, Daniel Dubois, qui acte la création d'une mission d'information sur la simplification des normes pesant sur les agriculteurs.

### Patrimoine mondial de l'UNESCO

Soutenant d'ores et déjà le dossier de candidature des "Coteaux, Maisons et Caves de Champagne" qui sera examiné par le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO en 2015, Yves Détraigne vient de s'associer à l'initiative des parlementaires meusiens sur la candidature défendue par l'Association "Paysages et sites de mémoires de la Grande Guerre" dans le cadre du centenaire de la deuxième guerre mondiale.



### Distillation des sous-produits issus de la vinification

Alors que Stéphane le Foll a répondu, fin mars, à la saisine des trois sénateurs marnais en précisant que chaque exploitation vitivinicole devait trouver une voie d'élimination des sous-produits adaptée à sa situation et que les voies alternatives à la distillation seraient alors mieux encadrées, Yves Détraigne a, à nouveau, saisi le ministre de l'Agriculture et son homologue à l'Écologie sur ce sujet. S'interrogeant sur le devenir des marcs de raisins brut "sortie du pressoir", il a tenu à rappeler que la distillation de ces résidus avait depuis toujours contribué à protéger l'environnement en empêchant de libérer dans le milieu naturel des sous-produits polluants compte tenu de leur nature organique et de leur forte teneur en alcool. Aussi, et afin de préserver au mieux l'environnement, il a demandé aux ministres que, d'un point de vue réglementaire et technique, les marcs non livrés en distillerie soient alors considérés comme des déchets et qu'un plan d'épandage soit prévu avec des contraintes environnementales fortes. Il les a aussi questionnés sur un éventuel paiement d'une redevance à l'agence de l'eau pour les territoires sur lesquels les viticulteurs choisiraient de ne plus livrer en distilleries.



## DÉVELOPPEMENT DE LA COUVERTURE NUMÉRIQUE

Les trois sénateurs marnais avaient relayé la demande des élus de Pontfaverger-Moronvilliers qui souhaitent pouvoir bénéficier de la fibre optique traversant leur commune et desservant le centre de recherche du Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA) de Moronvilliers, en cours de déménagement. Or, pour qu'une collectivité puisse se raccorder dans le but d'une montée en débit, elle doit être obligatoirement propriétaire du réseau, ce qui pose problème sur le terrain. Considérant qu'il était regrettable qu'un investissement aussi coûteux et d'ores et déjà amorti ne puisse être utilisé alors que la recherche d'économie des deniers publics est un souci quotidien pour les élus locaux, les sénateurs demandaient que la réglementation puisse évoluer ou qu'une dérogation soit accordée à cette commune. Dans sa réponse reçue alors qu'elle était encore en charge de l'économie numérique, Fleur Pellerin n'apporte malheureusement aucun élément satisfaisant et se contente de proposer à la commune de se rapprocher du Conseil général de la Marne, en charge du schéma directeur territorial d'aménagement numérique...



### Statut des représentants des parents d'élèves

Alerté par les principales associations de parents d'élèves, le sénateur a interrogé le nouveau ministre de l'Éducation nationale sur la place qu'il souhaite accorder aux parents à l'école et, plus particulièrement, sur la manière dont il entend reconnaître le rôle des parents délégués. En mars 2012, le candidat François Hollande avait indiqué mesurer les difficultés rencontrées par les

parents délégués et précisé qu'il mettrait en place, par décret, des autorisations d'absence pour assister aux conseils de classe ainsi qu'un dispositif de compensation financière. Depuis, la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République de juillet 2013 a fait la promotion de la "coéducation" en insistant sur la nécessité d'une participation accrue des parents à l'action éducative, mais rien n'a réellement avancé sur une éventuelle reconnaissance de ceux-ci.



Saisi par un collectif de voyageurs au sujet de la **ligne Verdun - Châlons en Champagne** (ligne 5) et de sa liaison voyageur, Yves

Détraigne et Françoise Férat ont saisi Guillaume Pépy, PDG de la SNCF, et Patrick Auvrère, directeur régional, de la question de la réouverture des guichets au sein des gares de Suippes et Sainte-Menehould et du repositionnement des arrêts de bus en gare.

Yves Détraigne a assisté à la signature de la convention entre la CCI Reims-Epernay et la Fondation Jacques de Bohan, fondation d'entreprises créée par les groupes coopératifs agro-industriels Cristal Union et Vivescia.

Le sénateur était l'un des intervenants au débat organisé autour de la question "La France est-elle encore redressable ?", à Sézanne avec ses collègues parlementaires Charles de Courson et René-Paul Savary.

Yves Détraigne était présent à Bétheny pour la commémoration du 69<sup>ème</sup> anniversaire de la journée nationale de la déportation.

## Colloque sur l'économie circulaire

A l'invitation des sénateurs Chantal Jouanno et Gérard Miquel, Yves Détraigne est intervenu lors de la deuxième conférence parlementaire sur la politique des déchets qui avait pour fil conducteur "l'Économie circulaire : quelles perspectives pour la valorisation des déchets ?".

Pour sa collègue sénatrice, ancienne secrétaire d'État chargée de l'Écologie, l'économie circulaire est un système dans lequel chaque matière constitue une ressource dont le principe premier est de ne pas être détruit et, dans un tel système, chaque ressource est un capital.

Dans son intervention, le sénateur de la Marne a notamment tenu à rappeler que 25 % des foyers ne triaient toujours pas leurs déchets. Il a préconisé de faire passer des messages simples et d'être plus pragmatique dans les consignes de tri en se limitant, par exemple, à un bac pour les déchets secs et un bac pour les déchets humides.



© CP Politique des déchets / F. Daburon

### Rencontre avec les nouveaux maires marnais

En qualité de président de l'Association des Maires de la Marne (AMM), Yves Détraigne a accueilli 170 nouveaux maires du département au Capitole en Champagne. Les édiles ont été sensibilisés aux problématiques majeures liées à l'exercice du mandat. Ils ont également pu découvrir le rôle de l'AMM et faire connaissance avec son équipe d'animation.



Yves Détraigne, à l'assemblée générale de l'Association ADMR Witry-lès-Reims et Bazancourt

© Clotilde D'Lejage

### Dans l'hémicycle, en mai

Projet de loi relatif aux emprunts structurés souscrits par les personnes morales de droit public, projet de loi relatif à la désignation des conseillers prud'hommes, débat sur les perspectives de la construction européenne, projet de loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale...